

Chronique Agricole

A propos des blés en terre

Dans notre dernier entretien relatif à la situation des blés en croissance, nous faisons principalement ressortir les dangers d'éclatement que la sécheresse persistante pouvait occasionner. Cet éclatement qui n'a eu lieu qu'à l'excès de chaleur est en effet plus à redouter quand la sol est dépourvu d'humidité. A la faveur des pluies copieuses tombées depuis 10 jours, cet état de choses s'est notablement amélioré, des deux mètres signalés le plus grave est définitivement écoulé, les quarante millimètres d'eau recueillis ces jours derniers ont humecté le sol en suffisance pour entretenir l'énergie vitale des blés aussi longtemps que nécessaire.

Nous avons également remarqué que, tandis que la chaleur atmosphérique s'est maintenue tout à fait propice pendant que s'accomplissait le phénomène de la fécondation, voici que le temps se fait plus modéré pour l'élaborement du grain, le conditionnement qui retient justement l'attention des observateurs par son caractère d'écoulement proportion de grains avortés, mais à côté de ces avantages conséquents, la ralentissement végétal aura pour effet de retarder l'époque de la moisson, sans préjudice de l'apport de la date supposée dans notre dernier rapport doit déjà être prorogés d'une dizaine de jours.

Les blés de printemps profitent encore davantage de ces heureux changements, leur végétation étant moins active donnera le

temps aux liges retardataires de graviter et probablement de niveler avec leurs aînés.

Anal les appréciations relatives de ces derniers se sont considérablement modifiées selon l'avis de nombreux cultivateurs compétents le qualificatif mauvais doit leur être épargné, ils arriveront même à se classer parmi les bons moyens.

Comme il était à présumer, le revirement de température a transformé les avoines, l'opinion qui s'était accordée dans les campagnes que le flage aurait été impossible à cause du peu de longueur des tiges est tout bonnement erronée, car l'on est désormais convaincu qu'elles atteindront une taille normale.

Ce bref exposé nous offre une nouvelle preuve que l'influence climatique sera toujours maîtresse des destinées culturales, il s'ensuit que nous devons les indices per-

lois alarmants il suffit d'un changement météorologique favorable pour modifier les situations et les idées. Malheureusement les effets produits par ces causes sursurvenantes n'ont pas souvent un caractère d'uniformité désirable, la diversité des besoins des cultures donne constamment aux cultivateurs des motifs de plaintes. Nous voyons maintenant tranquillement de côté des céréales que des sujets d'inquiétude surgissent déjà à propos des fourrages pour lesquels il faudrait l'action du soleil afin de hâter l'impulsion de l'eau végétale qui contribue et pourvoir les plantes le plus promptement possible en leur air.

LAURENT et MARTIN.

Communications et Convocations

Ecole Pratique d'Agriculture de Wagnonville.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

— Exercices d'admission et concours pour l'admission des bacheliers au stage de l'établissement, mardi 23 juillet, à 2 heures du matin.

BOULE DE PATATON... Température de l'eau du puits... 10, à 1 heure du soir 21° à 8 heures du soir 21°

LISEZ CECI... M. VANDAMME OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE... 39, Vieux-Marché-Poulets, LILLE... LA MALEANE... TOUTES LES PLAIES SANS EXCEPTION... MALADIE DE LA PEAU ET VIEUX DU SANG

ANNONCES LEGALES

Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing Société anonyme au capital de fr. 12.000.000

Grand Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing

Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire...

Les créanciers de M. Vanpoucke Léon, entrepreneur de charpentes, à Orléans, rue des Orléans, ont été convoqués...

Les créanciers de M. LENTON Léon, marchand de pièces, à Roubaix, rue de la République, sont invités à se réunir le Jeudi 13 Juillet 1911...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Les créanciers de Madame DEFOUR, brasserie, à Croix, sont informés qu'un premier dividende de 10 % est à leur disposition...

Artiste 1er. — 2 h. 21. a. 66 ca. à Fretin, lieu dit « Bas de Berrain », en 2 parties, occupant l'Article 2. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 2. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 3. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 4. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 5. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 6. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 7. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 8. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 9. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 10. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 11. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 12. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 13. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 14. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 15. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 16. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 17. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 18. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 19. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 20. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 21. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 22. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 23. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 24. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 25. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 26. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 27. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 28. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 29. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Artiste 30. — 33 a. 61, à Salignin, lieu dit « Bas du Mont-de-Salignin ».

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue de l'Hôpital-Militaire, n° 99

MAISON à usage de BOUCHERIE A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage de Boucherie, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus impôts et assurances.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue Saint-Genois, n° 40

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. SELLIER, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue de l'Hôpital-Militaire, n° 99

MAISON à usage de BOUCHERIE A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage de Boucherie, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus impôts et assurances.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue Saint-Genois, n° 40

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. SELLIER, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue de l'Hôpital-Militaire, n° 99

MAISON à usage de BOUCHERIE A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage de Boucherie, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus impôts et assurances.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue Saint-Genois, n° 40

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. SELLIER, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue de l'Hôpital-Militaire, n° 99

MAISON à usage de BOUCHERIE A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage de Boucherie, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus impôts et assurances.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Moineau.

VILLE DE LILLE Rue Saint-Genois, n° 40

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELMOTTE, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. SELLIER, Notaire.

Etude de M. SELLIER, Notaire à Conly.

VILLE DE LILLE Rue de la République, n° 7

MAISON à usage d'ESTAMINET A VENDRE

Le SAMEDI 9 JUILLET 1911, à 2 heures, en la salle des adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Fublis.

Designation MAISON à usage d'estaminet, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Loyer 1.900 fr., plus les charges.

NOTRE-DAME DE LA TREILLE SAVON NATIONAL FRANÇAIS. Plus avantageux que tous les produits similaires, généralement étrangers, le Savon NOTRE DAME DE LA TREILLE embaume très agréablement le linge. Chaque boîte contient un SACHET dont l'arôme suave et pénétrant dure plus d'une année. Exiger le nom VICTOR VAISSIER.

SOCIÉTÉ ANONYME des Usines de l'Espérance à LOUVROIL (Nord)

Capital social : 4.500.000 francs en 500 actions de 900 fr.

Émission de 3000 Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 500 francs

La souscription sera lieu de 1° au 5 Juillet 1911

Le Conseil d'Administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale du 30 Octobre 1909, a décidé d'augmenter le capital de la Société Anonyme des Usines de l'Espérance, de 1.500.000 fr., par l'émission de 3.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 500 francs chacune, et il fixe comme suit les conditions de l'émission :

Les actions seront émises au taux de 1.400 fr., payables en 4 versements :

150 francs à la souscription, de 1er au 5 Juillet 1911 ;

150 francs le premier Octobre 1911 ;

150 francs le 2 Janvier 1912 ;

150 francs le 1er Avril 1912.

Les Actionnaires auront le droit de libérer intégralement leurs titres par anticipation et toucheront l'intérêt ci-apr